

BARÈME - HONORAIRES - FRAIS

(exonération de la TVA – Article 261C du Code Général des Impôts)

LIBELLÉS	TARIFS*
Quittancement termes émis par le Cabinet	Frais échéancier 25€/avis
Honoraires – Souscription/Étude ponctuelle (1ère année)	
Petites polices (encaissement non confié) pour trottinettes, vélos, ...	25 €
Polices (particuliers) dont la prime ≤ 500€	25 €
Polices (particuliers) dont la prime ≥ 500€	50 €
Polices (professionnels / entreprises) dont la prime ≤ 500€	50 €
Polices (professionnels / entreprises) dont la prime ≥ 500€	10% du montant de la prime plafonné à 1000€
Honoraires – Études dossiers complets	
Budget ≤ 2000 €	150 €
Budget ≥ 2000 €	10% des primes plafonné à 2000€ Réduit de 50% en cas de souscription des affaires correspondantes
Honoraires – Gestion des clients à l'année (Professionnels et Entreprises)	5% du budget annuel avec un minimum de 500€
Honoraires – Gestion des collectives pour le compte des clients	300€ minimum et/ou à définir par le chargé de clientèle selon l'importance du dossier
Autres cas	À définir selon l'importance du dossier

*Tarifs valides 2025